

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1710

**Artikel:** Climat de recherche  
**Autor:** Escher, Gérard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009215>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Climat de recherche

**T**rop tard. La fonte des glaces polaires prédite par les modèles climatiques pour 2100 a lieu maintenant, annonce un certain Michael Schlesinger dans *Science* du 13 octobre 2006. Pourquoi n'avons-nous rien vu? La faute en reviendrait à l'incapacité des scientifiques à rejeter un mauvais modèle obtenu par consensus, à maintenir l'«apprentissage négatif» contre un modèle dominant. Il y a des précédents à l'image du trou d'ozone qui avait été «mal» modélisé pendant longtemps - jusqu'à la panique.

Paradoxalement les journaux, radios et TV critiquent presque quotidiennement les modèles officiels du réchauffement climatique provoqué par l'homme. Par esprit d'équité, les médias dévouent le même espace à une vision acceptée par 95% des chercheurs qu'à celle partagée par quelques individus. Impossible ensuite de se faire une opinion. La science n'est pas utilisée ici pour proposer des solutions, mais pour repousser à plus tard des actions nécessaires. Les chercheurs climatiques devraient disposer de lieux sereins ou s'élaborent de nouvelles vues d'en-

semble qui petit à petit peuvent faire évoluer les modèles en place. Le récent Forum des savoirs de Montana en est un exemple.

La recherche scientifique se retrouve de plus en plus instrumentalisée et contractualisée par les conséquences conjointes de trois évolutions: le besoin croissant en expertise scientifique pour la mise en œuvre des politiques publiques (intrusion de la science dans la politique), la puissante fonction de légitimation de la science pour la politique (politisation de la science) et l'identification de la science comme facteur clé pour le développement social et économique (société de la connaissance).

Est-ce que la recherche scientifique est encore perçue comme une aventure, comme le règne de la curiosité? Elle est certainement menacée par la tendance d'en faire un simple instrument d'études des risques. Les programmes de recherche demandés par le parlement en matière de communications, d'OGM ou de nanotechnologie ne visent pas la découverte de nouvelles propriétés ou produits, mais sont des demandes d'études des risques de ces nouvelles technologies.

Entre manipulation - les avis scientifiques minoritaires sont utilisés pour l'inaction - et freinage - on veut concentrer l'effort de recherche sur la prudence et l'analyse de risque - reste l'approche rafraîchissante des ingénieurs: «une solution est possible». Deux exemples. Le premier concerne l'Agence internationale de l'énergie qui publie un rapport affirmant que l'adoption généralisée des systèmes d'éclairage les plus efficaces réduirait la facture de 10%, soit plus que l'apport aujourd'hui en énergies solaire et éolienne.

Le deuxième renvoie à une multinationale du béton, responsable à elle seule de plus d'émissions de gaz à effet de serre que la Suisse, qui vise une réduction de 20% de ses émissions de carbone d'ici à 2010 (deux fois l'effort demandé par le Protocole de Kyoto) en recourant, pour la cuisson du ciment, aux boues séchées des stations d'épuration. ge

G. Haefliger, «Contractualisation de la recherche», *Ordres et désordres de l'esprit gestionnaires*, Réalités sociales, 2006. *Science*, 13 octobre 2006.

## Suite de la première page

# Economies d'énergie

De plus, la pénurie durable de logement ne permet pas au locataire d'être exigeant. Il ne changera pas d'appartement à cause d'une facture élevée de frais de chauffage. S'il est à la recherche d'un nouveau logement, il prendra celui qui est disponible et non le mieux isolé certifié par l'étiquetage énergétique.

La loi fédérale sur l'énergie donne un pouvoir réglementaire direct pour imposer des économies de combustibles. Les cantons ont le droit d'imposer

des normes de construction pour les bâtiments neufs et les réfections lourdes. Mais l'effet est limité à une faible part du parc immobilier. Sans oublier que les normes sont souvent ignorées. Ainsi, dans le canton de Vaud, 60% des projets mis à l'enquête ne respectent pas la réglementation cantonale. Les sanctions prévues par la loi vaudoise seront, nous dit-on, appliquées avec rigueur. Pour renforcer l'effet réglementaire, les Verts demandent, par motion, d'inscrire dans la loi

fédérale les normes pour la consommation d'énergie dans les nouveaux bâtiments.

L'incitation à l'assainissement des bâtiments reste nécessaire pour tous les cas non couverts par les normes impératives. Doris Leuthard suggère de modifier le droit du bail pour permettre aux propriétaires de répercuter sur les loyers la totalité des frais de transformation. L'Office fédéral de l'énergie propose d'affecter une partie de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au subventionnement à l'assainissement

des bâtiments. Pour y parvenir, il faudrait modifier la loi puisque, selon le texte actuel, la taxe doit être neutre et son produit intégralement restitué aux usagers. Nous n'en sommes pas là. Le parlement croit encore à l'efficacité des mesures volontaires. Une fragile majorité semble se prononcer pour une mise en vigueur conditionnelle de la taxe. On voit mal comment trouver une majorité en faveur d'une modification de la loi sur le CO<sub>2</sub> avec menace de référendum. at